

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

COORDONNÉES/CACHET DE LA SOCIÉTÉ :

DATE(S) :

LIEU :

TITRE DE LA FORMATION :

FINANCEMENT DE LA FOMATION

- Organisme financeur :
- Fonds propres de l'entreprise

PARTICIPANT 1

Nom.....Prénom.....

Date de naissance.....

N° sécurité sociale.....

Email.....

Téléphone.....

Fonction.....

PARTICIPANT 2

Nom.....Prénom.....

Date de naissance.....

N° sécurité sociale.....

Email.....

Téléphone.....

Fonction.....

PARTICIPANT 3

Nom.....Prénom.....

Date de naissance.....

N° sécurité sociale.....

Email.....

Téléphone.....

Fonction.....

PARTICIPANT 4

Nom.....Prénom.....

Date de naissance.....

N° sécurité sociale.....

Email.....

Téléphone.....

Fonction.....

PARTICIPANT 5

Nom.....Prénom.....

Date de naissance.....

N° sécurité sociale.....

Email.....

Téléphone.....

Fonction.....

PARTICIPANT 6

Nom.....Prénom.....

Date de naissance.....

N° sécurité sociale.....

Email.....

Téléphone.....

Fonction.....

DATE, SIGNATURE, QUALITÉ DU SIGNATAIRE

PERSONNE CHARGÉE DU SUIVI DE FORMATION

Nom.....Prénom.....

Fonction.....

Email.....

Téléphone.....

Nom du gérant de l'entreprise :

.....

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE THP FORMATION

PRÉSENTATION

THP FORMATION est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 211 avenue Henri Becquerel - 33260 LA TESTE DE BUCH (France), déclaré sous le n° 753 311 070 33 auprès du préfet de Région Nouvelle-Aquitaine. SIRET enregistré au R.C.S. de Bordeaux : 834 908 048 000 12.

THP FORMATION développe, propose et dispense des formations professionnelles dans le secteur des métiers de l'hygiène et de la propreté. THP FORMATION réalise également des études et du conseil aux entreprises.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Une pré-inscription à une formation peut se faire en contactant directement l'organisme de formation. Certaines informations sont obligatoires pour l'inscription des stagiaires et l'établissement du devis, et notamment : le nom de la formation souhaitée, le nombre exact de stagiaires, les noms, prénoms, adresse mail, date de naissance et numéro de sécurité sociale des stagiaires, le lieu de la formation, ainsi que les dates de formation souhaitées.

Un devis sera systématiquement envoyé au Client dont l'acceptation donnera lieu à l'établissement d'une convention de formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

A la demande du Client, THP FORMATION lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du Travail.

Ladite convention ou contrat précise l'intitulé, les objectifs de la formation, les modalités de mises en oeuvre (dates, lieu, horaires, encadrement) et de validation. Le client lui retourne dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document signé est retourné, et lorsqu'un avis favorable de l'organisme est prononcé au Client.

Lors du renseignement de la convention ou du contrat de formation, le Client informera THP FORMATION, des modalités de financement de la formation. La demande de prise en charge éventuelle doit être réalisée dès l'inscription, à l'initiative du client. Si un OPCA ou un autre financeur règle tout ou partie de la facture, le Client s'engage à effectuer les démarches nécessaires et à fournir à THP FORMATION l'attestation de prise en charge.

A l'issue de chaque formation, une attestation de présence ainsi qu'une attestation de formation sont adressées au Client.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Les conditions d'annulation et de report sont explicitement indiquées dans la convention ou le contrat de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, moins de 8 jours francs ouvrables avant le début du stage, 50% du montant de la session de formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Toutefois, si THP FORMATION organise dans les 6 mois qui suivent l'annulation, une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

En application de l'article L. 6354-1 du Code du travail, il

est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

En cas de participation partielle à la formation :

En cas de cessation anticipée de la formation (abandon) par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Paiement des heures réellement suivies selon règle du prorata temporis.
- Versement à titre de dédommagement pour les heures non suivies du fait du bénéficiaire : 50% des heures non effectuées selon règle du prorata temporis.
- Paiement des frais d'inscription à la formation et à la certification.

Si le bénéficiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. Les frais d'inscription à la formation et à la certification ne sont pas remboursables.

PRIX ET RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et TTC (TVA non applicable, cf. article n° 293-B du C.G.I.)

Les factures sont payables en euros, à réception de la facture, sans escompte et à l'ordre de THP FORMATION. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Règlement par un OPCA ou autre financeur public :

- Si le financeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.
- Si THP FORMATION n'a pas reçu la prise en charge par le financeur au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.
- En cas de non-paiement par le financeur, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

OUVERTURE D'UNE SESSION DE FORMATION

THP FORMATION se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, s'il n'y a qu'un seul inscrit.

CONDITIONS DE RESSOURCES POUR LES FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE

Lorsqu'une formation est dispensée par THP FORMATION directement chez le Client, des conditions matérielles sont requises. À savoir : une salle adaptée à l'étude contenant assez de tables et de chaises pour le formateur et les stagiaires, un paper-board ou un tableau blanc, au moins une prise de courant et une connexion internet. Sauf demande expresse par le formateur de THP Formation, ce dernier apporte avec lui le matériel suivant : ordinateur portable, vidéo projecteur et un écran de projection.

FORMATIONS AU CENTRE DE THP FORMATION

Le centre de formation de THP FORMATION répond aux normes d'accessibilités d'ERP de sa catégorie et dispose

d'un parking privatif avec 1 place PMR, d'une grande salle de classe comprenant chaises et bureaux, un plateau techniques comprenant divers revêtements de sols, une chambre et salle d'eau hôtelière, une chambre et salle d'eau hospitalière, une zone de rangement des produits et matériels, ainsi qu'un espace mini réfrigérateur/micro-ondes/machine à café. Par ailleurs, le centre de THP FORMATION dispose d'une connexion internet, d'un ordinateur accompagné d'un système son, d'un grand tableau blanc, d'un paper-board, d'un vidéo projecteur et d'un écran de projection.

DÉROULEMENT D'UNE SESSION DE FORMATION

En amont de chaque formation, THP Formation adresse par mail ou par courrier une convocation au stagiaire qui l'informe des modalités d'exécution. Au début de la formation, un livret d'accueil ainsi qu'un support pédagogique en lien avec la formation est remis par le formateur au stagiaire. Une feuille d'émargement est à signer par le stagiaire et le formateur à la fin de chaque demi-journée de formation. En fin de formation, le formateur remet une attestation de formation au stagiaire qui mentionne les principales caractéristiques de la formation suivie.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'exploitation, la reproduction ainsi que toute diffusion à des tiers des documents et autres supports de formation remis aux stagiaires, par quelque voie que ce soit, est strictement soumise à l'autorisation expresse de THP FORMATION. Les entités clientes sont solidairement responsables avec les participants de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à THP FORMATION en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de THP FORMATION pour les seuls besoins desdites formations.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à THP FORMATION.

COMMUNICATION

Le Client autorise expressément THP FORMATION à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

DRIT APPLICABLE ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et THP FORMATION à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de Commerce de Bordeaux (33000).

MODIFICATIONS

THP FORMATION se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente à tout moment.